

ORDRE DU JOUR DE LA COMMISSION DE CONCERTATION DU
DAGORDE VAN DE OVERLEGCOMMISSIE VAN
15/10/2020

1. 09:00

Dossier 17617 PE 1408 - Demande de BPI Real Estate Belgium pour démolir 3 immeubles de bureaux, construire deux immeubles de logements (B et C) pour un total de 144 appartements) comprenant un parking réaménagé en sous-sol de 172 emplacements automobiles ainsi qu'un immeuble de bureaux (A: 7151 m²) comprenant un parking en sous-sol de 25 emplacements automobiles, abattre 39 arbres à haute tige et réaménager l'ensemble du site, et pour l'exploitation d'un immeuble de bureaux et logement, avenue Edmond Van Nieuwenhuyse 2 .

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 02/09/2020 au 01/10/2020 pour les motifs suivants :

- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
- dérogations aux art.7 (implantation - constructions isolées), art.8 (hauteur - constructions isolées), art.11 (aménagement de la zone de recul) et art.12 (aménagement des zones de cours et jardins) du titre I du RRU
- application de l'art. 124 du COBAT (MPP à la demande de l'IBGE dans le cadre d'un permis mixte)
- application de la prescription générale 0.5. du PRAS (projets de construction ou de lotissement sur une propriété plantée de plus de 3.000 m²)
- application de la prescription particulière 7.4. du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions et installations s'accordant avec celles du cadre urbain environnant)
- application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation à un PPA)
- 1B : article 40 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

Le dossier est soumis à l'avis de la commission de concertation pour le motif suivant :

- 1B : article 41 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

2. 10:30

Dossier 17615 - Demande de BPI Real Estate Belgium pour démolir un immeuble de bureaux et construire deux immeubles à appartements comprenant un petit équipement pour un ensemble de 26 logements sur un nouveau sous-sol commun (48 emplacements automobiles), rue du Moulin à Papier 55 .

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 02/09/2020 au 01/10/2020 pour les motifs suivants :

- dérogations aux art.7 (implantation - constructions isolées), art.8 (hauteur - constructions isolées), art.12 (aménagement des zones de cours et jardins), art.11

du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul) et art.13 (maintien d'une surface perméable) du titre I du RRU

- application de l'art. 153 §2.al 2-3 du COBAT (dérogation à un règlement communal d'urbanisme ou à un règlement des bâtisses)
- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
- application de la prescription générale 0.5. du PRAS (projets de construction ou de lotissement sur une propriété plantée de plus de 3.000 m²)
- Art. 149 al.2 : demandes soumises à une évaluation appropriée des incidences du projet ou installation sur un site Natura 2000
- application de la prescription particulière 4.5.1° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)
- application de l'article 92 du CoBAT (Règlement communal d'urbanisme)

Le dossier est soumis à l'avis de la commission de concertation pour le motif suivant :

- application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics)

3. 12:00

Dossier 17678 - Demande de l'administration communale d'Auderghem pour réaménager de façade à façade le tronçon de l'avenue des Traquets compris entre la rue Valduc, l'avenue de Bergeronnettes et l'avenue des Traquets 1 - 141.

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 07/09/2020 au 06/10/2020 pour le motif suivant :

- application de la prescription particulière 25.1. du PRAS (actes et travaux ayant pour objet la création ou la modification de l'aménagement des voiries et itinéraires des transports en commun)
